

honorables amis où ils pouvaient trouver un homme qui était prêt à renoncer à toute une carrière pour devenir commissaire durant la courte période de cinq années? Je demanderai à mon honorable ami (l'hon. M. Dandurand) si, dans le passé, il n'a pas éprouvé des difficultés à choisir des représentants pour la Commission des chemins de fer, même avec durée de dix années de fonctions? Je sais que la tâche n'est pas facile de choisir un homme parfaitement doué des qualités requises, qui consente à accepter un pareil poste, même si la durée des fonctions est de dix années. Un homme supérieur abandonnera-t-il sa profession pour exercer un pareil emploi? Pourquoi réduire la durée des fonctions et rendre presque impossible pour le gouvernement la tâche de se procurer les services d'hommes réellement à la hauteur des fonctions de commissaires? S'il est judicieux d'avoir une Commission du tarif, donnons au gouvernement toute la liberté possible afin qu'il puisse consciencieusement choisir son personnel.

L'honorable M. DANDURAND: Mon honorable ami me permettra-t-il de renverser sa proposition? Les gouvernements n'ont-ils pas parfois été entravés par le fait qu'ils avaient nommé certaines personnes pour une durée de dix années?

L'honorable M. BEAUBIEN: Je ne pourrais répondre à ces questions.

L'honorable M. LAIRD: Les noms, s'il vous plaît.

L'honorable M. BEAUBIEN: Mon honorable ami a, je suppose, beaucoup plus d'expérience que moi à ce sujet. Il me paraît impossible de constituer une commission, à moins que ses membres ne soient parfaitement compétents, et comment obtenir des hommes possédant les qualités voulues si la durée des fonctions n'est que de cinq années?

Le très honorable GEORGE P. GRAHAM: Honorables sénateurs, le ministre du Travail a souligné l'une de mes remarques. Je ne la répéterai pas, mais je vous la résumerai—j'ai dit que les fonctions, les responsabilités et la tâche de la Commission des chemins de fer ne sont pas comparables à ceux d'une Commission tarifaire.

Plusieurs VOIX: Très bien! Très bien!

Le très honorable M. GRAHAM: Je crois que les membres de la Commission devraient exercer leurs fonctions durant le bon plaisir du gouvernement; et avec les traitements offerts, il est possible de se procurer les services d'un grand nombre d'hommes compétents pour exercer ces fonctions, surtout dans la crise que nous traversons, même s'ils sont

nommés durant bon plaisir. A mon sens, cette durée de cinq années est un compromis que je ne suis pas très désireux de voir adopter. Je voterais plutôt volontiers contre la fixation de toute durée, et l'expérience m'a appris qu'il ne sera éprouvé aucune difficulté à remplir ces postes.

Plusieurs VOIX: Très bien! Très bien!

Le très honorable M. GRAHAM: La grande majorité des membres de cette Chambre partageront mon avis, que les attributions d'une commission tarifaire appelée à s'occuper de politique fiscale ne peuvent être comparées aux attributions de la Commission des chemins de fer, qui n'ont aucun caractère politique.

Mon honorable ami (l'hon. M. Robertson) est un excellent ministre; mais le pays ne le maintient que durant cinq ans au poste de ministre du Travail, sans lui donner l'assurance qu'il exercera plus longtemps ses fonctions en cette qualité; et il ne les exercera pas, à moins que le peuple n'en signifie sa volonté. Le premier ministre doit être un homme aussi excellent qu'il soit possible d'en trouver pour occuper un poste dans cette Commission du tarif; mais s'il était nommé, il n'aurait pas l'assurance d'être maintenu dans son poste de premier ministre durant plus de cinq années, ou peut-être quatre années. Il ne devrait par conséquent pas être difficile de trouver des hommes possédant les qualités que vous exigez d'un membre de la Commission tarifaire, vu que leur situation sera assimilée, au point de vue de la durée de leurs fonctions, à celle de mon honorable ami et du premier ministre. Et quand nous faisons un compromis en proposant une durée de cinq ans, il me semble que nous agissons avec une parfaite logique.

L'honorable M. LAIRD: Je demande à mon très honorable ami ce qu'il pense des membres de la Commission des grains, qui ont été nommés en 1929, et dont la durée des fonctions est de dix ans, avec des traitements de \$12,000 et \$10,000 par année?

L'honorable M. LEMIEUX: Ils ne s'occupent que du grain.

Le très honorable M. GRAHAM: Pour répondre en connaissance de cause, il me faudrait étudier la loi des grains.

L'honorable M. LEMIEUX: Je suggérerai à mon honorable ami de Montarville (l'hon. M. Beaubien) qu'il n'est pas difficile de trouver au Canada des hommes compétents. Nous devons avoir une certaine fierté dans notre pays, et nous devons avoir confiance qu'il existe, dans les neuf provinces du Canada,